



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 02 JUIN 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le mardi deux juin à vingt et une heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est **réuni exceptionnellement à la Salle Polyvalente** de Montredon-Labessonnié, **en séance avec public restreint**, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
26/05/2020

Présents : M. CHAMAYOU Jean-Paul ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. FRANCO David ; Mme BARNA-LEGRAND Pascale ; M. BRU Jean-Marie ; M. DERUS Raoul ; Mme HUET Claude ; M. JAME Alain ; Mme LAGARDE Vanessa.

Date d'affichage
26/05/2020

Excusé représenté : M. Jean-Pierre LESCURE (représenté par M CHAMAYOU).

Absente : Mme COUTAREL Aline.

M. Alain JAME a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-44 :

**Élection des Délégués au Comité Syndical du S.I.V.U. du Pays du Dadou
(Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou. Suivant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-7, et aux statuts du dit Établissement Public de Coopération Intercommunale, il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la Commune pour siéger au Comité de ce Syndicat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les élus suivants :

- Membres titulaires : Mme Mélanie BOCCALON et M. Christian BAÏSSE.
- Membres suppléants : Mme Aline COUTAREL et Mme Pascale BARNA LEGRAND.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 17 voix POUR), dit que :

Sont élus délégués titulaires pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou : Mme Mélanie BOCCALON et M. Christian BAÏSSE.

Sont élues déléguées suppléantes pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou : Mme Aline COUTAREL et Mme Pascale BARNA LEGRAND.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU

